

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG
du 11 novembre 2016

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Martine Schommer
- Manuel Tonnar
- Frank Mertens
- Sarah Anjo
- Lynn Hansel
- Alain Weber

Pour les ONG :

- Armand Drews (Cercle)
- Marianne Kraus (Cercle)
- Véronique Faber (Cercle)
- Rebecca Kirch (Cercle)
- Magali Paulus (FDH),
- Thierry Defense (SOS Faim)
- Richard Graf (ASTM)
- Michael Feit (Caritas)
- Stéphanie Wies (CIL)
- Monique Berscheid (TDH)
- Béatrice Winandy (Croix-Rouge)

Excusés: Christine Dahm (Cercle), François-Xavier Dupret (Cercle),

Ordre du jour

1) Approbation de l'ordre du jour

2) Nouvelles fiches coopérant et congé de coopération

Le ministère a présenté de nouveaux formulaires pour les demandes d'agrément du statut de coopérant et les demandes de congé de coopération au développement. Ils ont été adaptés quant à leur emploi et sont désormais disponibles sous forme électronique (<https://www.gouvernement.lu/4690722/espace-ong>).

Sur demande du Cercle, le ministère a informé que pour l'instant 33 coopérants sont agréés pour six ONG et deux sociétés commerciales. Chaque année, environ 90 personnes bénéficient du congé de coopération.

3) Point final sur le 2e appel à proposition 2016 pour projets de développement

Le ministère a informé que suite à une révision des disponibilités budgétaires, 6 projets supplémentaires (par rapport aux 12 programmes prioritaires) sont cofinancés et que le budget additionnel pour le ministère représentait 794.895 euros. Il a été rappelé que les 6 dossiers présentés avaient obtenu une note suffisante (plus de 50 points sur 100) lors de l'examen par le service de la coopération. Les ONG concernées ont été averties de la décision du ministère.

4) Feedback de la 35ème table-ronde organisée par le Global Education Network Europe

La table ronde du Global Education Network Europe (GENE) s'est déroulée à Florence du 13 au 15 octobre 2016. Une vingtaine d'Etats membres étaient représentées. L'évènement est organisé 2 fois par an et a pour principal objectif le networking et l'échange d'expériences autour du sujet de l'éducation à la citoyenneté mondiale. Toutes les informations/contributions des pays membres de GENE sont compilées et rendues accessibles au grand public comme le montre la publication « The State of Global Education in Europe 2015 ».

Le ministère a informé en outre que la Commission européenne (CE) et GENE se sont mis d'accord sur un mode de cofinancement (75%-25%) et que grâce à ce nouvel apport financier de la CE, GENE est en pleine expansion et extrêmement motivé pour développer ses activités que ce soit en termes de Peer Review, de recherche, de rédaction de publications sur l'ED ou autres. Parmi les nouveaux projets en cours de développement, figure le « GENE innovation AWARD » qui distinguera annuellement les projets innovants en matière d'éducation au développement.

Une enveloppe de 50.000 EUR, à laquelle participe également le ministère de par sa contribution financière au réseau GENE, sera allouée à cette initiative. S'agissant des évaluations par les pairs, organisées par GENE, il a été convenu que le ministère et le Cercle discuteraient de la possibilité que le Luxembourg se soumette à une telle Peer Review dans le futur.

5) Outcome document pour Nairobi du Global Partnership for Effective Development Cooperation (document en annexe)

Le ministère a détaillé le fonctionnement du Partenariat Mondial, mis en place lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011 et entré en vigueur en 2012, qui rassemble les gouvernements, les organisations bilatérales et multilatérales, la société civile et des représentants des parlements et du secteur privé, tous engagés à renforcer l'efficacité de leur coopération au développement.

La Direction de la Coopération au développement sera représentée au Forum de haut niveau de Nairobi du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016, entre autre en tant que future présidence LU du MOPAN (Multilateral Organisation Performance Assessment Network).

A la suite de Nairobi, la Coopération luxembourgeoise adaptera son Plan pour l'efficacité du développement 2014-2016, en consultation avec les ONG. Ce nouveau plan se basera sur les quatre points suivants :

- Appropriation des priorités du développement par les pays en développement
- Approche axée sur les résultats
- Transparence et responsabilité mutuelle
- Partenariats inclusifs

Le ministère a demandé au Cercle de lui faire parvenir ses commentaires et réflexions sur la dernière version du Outcome document, annexé à l'ordre du jour.

En vue de Nairobi, le Cercle s'appuiera sur CONCORD, qui a élaboré le document « The road to the Nairobi High Level Meeting », dans lequel sont fixés les points clés que la société civile UE souhaite voir inclus dans le document final.

Le Cercle a souligné la bonne évaluation du Luxembourg dans le Aid Watch Report tout en l'encourageant à poursuivre le bon exemple en matière de non-additionnalité de l'APD.

Le Cercle remarque que face au caractère ambitieux de l'Agenda 2030, il y a globalement moins de moyens financiers disponibles et encourage le ministère à renforcer son plaidoyer pour que les Etats augmentent les moyens et respectent leurs engagements, notamment en relation avec l'Addis Tax Initiative.

A ce propos, le ministère a dressé le contexte actuel difficile dans l'UE en ce qui concerne l'additionnalité, car de plus en plus de pays introduisent les dépenses liées à la migration dans l'APD.

Bien que le Luxembourg ne comptabilise pas les dépenses en faveur de l'accueil des réfugiés ou migrants dans son APD, certaines dépenses liées au volet sécurité y sont incluses (notamment des dépenses liées aux projets mis en œuvre par des missions civiles européennes dans les pays partenaires). Au sein de l'UE, le Luxembourg s'efforce de réaffirmer les notions de l'alignement et de lutte contre la pauvreté en matière d'APD.

Le Cercle demande à être impliqué davantage dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le ministère contactera le département du MDDI qui est en charge de la coordination de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à ce sujet.

6) Divers :

a. Date du discours de Monsieur le Ministre à la Chambre

La date a été établie au 23 novembre 2016

b. Règlement grand-ducal Frais administratifs

Le règlement grand-ducal relatif aux frais administratifs (Règlement grand-ducal du 18 octobre 2016 portant modification du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les critères d'éligibilité à l'octroi des subsides au titre de l'article 17 bis de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire) a été publié au Mémorial No 218 du 26 octobre 2016.

c. Cas de dengue au Burkina Faso

Le ministère a informé le Cercle sur l'épidémie de dengue, qui sévit actuellement au Burkina Faso.

d. Suivi des ateliers du Cercle

Lors du prochain groupe de travail (16 décembre 2016), le Cercle fera le suivi de son atelier tenu lors des Assises de la coopération 2016.